

Après 28 ans de présence à Chypre, voyant que les deux parties au différend ne peuvent pas ou ne veulent pas négocier une solution politique, et ayant consenti des dépenses importantes pour le maintien des troupes et du matériel dans cette région en l'absence de tout progrès mesurable, le temps était venu pour nous de considérer les faits et de tirer certaines conclusions.

Monsieur le Président, nous avons tiré bien des enseignements de notre engagement à Chypre. L'un des plus importants, et les parties au différend doivent le reconnaître, est que nulle opération de maintien de la paix ne peut durer indéfiniment.

Le maintien de la paix ne saurait jamais être une fin en soi ni remplacer l'impulsion politique, la négociation et le compromis honorable. Les opérations de maintien de la paix procèdent toujours d'une entente engageant les parties à travailler à un règlement politique.

Que le contingent canadien se retire ou non de Chypre, la responsabilité quant au règlement du différend incombe en définitive aux Chypriotes grecs et turcs. Or, alors que les dirigeants politiques chypriotes auraient dû mettre à profit l'ordre public instauré grâce aux bons offices de la mission de l'ONU, il appert que la présence de cette force leur a servi de prétexte pour reculer devant un choix difficile et un compromis indispensable à une coexistence pacifique.

Alors que des mesures de maintien de la paix sont de plus en plus en demande dans le monde, nous devons jauger nos priorités et gérer nos ressources et contributions à bon escient.

Monsieur le Président, le retrait de notre contingent ne signifie pas que les Nations Unies doivent mettre un terme à leur mission à Chypre. Cette question est du ressort du Secrétaire général, du Conseil de sécurité et des parties en cause.

Je puis également assurer à la Chambre que nous continuons d'appuyer les efforts du Secrétaire général en vue de parvenir à une solution pacifique négociée. À cet égard, le Canada demande une fois encore aux parties concernées d'appliquer la résolution 789 du Conseil de sécurité et de collaborer avec le Secrétaire général. Si les circonstances devaient changer, le Canada envisagerait une contribution directe à de nouveaux efforts des Nations Unies visant un règlement pacifique ou à l'application d'un tel règlement.

Monsieur le Président, comme M^{me} McDougall l'a déclaré à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier, le Gouvernement du Canada donne son adhésion au programme du Secrétaire général pour la paix, et en particulier au maintien de la paix et aux thèmes s'y rapportant dans ce document.